

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt le **16 NOVEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 9 novembre 2020

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, TOUZE Isabelle, LE BRETON Jérôme, ROUGIE Alexandre, LAMART Thierry, TOUZE Annie, LE CALLOCH Franck, KERRAND-THERY Diane, MAILLARD Anne-Franck, ANGEE-LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas

Mme TOUZE Isabelle a été élu (e) secrétaire

N° 2020-11-01

OBJET : Location des terres – Fermage – Année 2020

Vu l'indice applicable pour les loyers 2020,

Le Conseil Municipal fixe comme suit les loyers pour l'année en cours :

Nom	20 19		20 20	
	Indice	Loyer	Indice	Loyer
CARDIN Samuel	104.76	338,70	105.33	340,56
TOTAL				



N° 2020-11-02

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1^{er} novembre 2020, suite à l'avancement de grade d'un d'agent de maîtrise et le départ en retraite d'un agent technique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

► **Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après**

CADRES D'EMPLOIS	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
<u>Filière Administrative</u> Rédacteur	1 poste à 32 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 heures
<u>Filière Technique</u> Agent de Maîtrise Principal	2 postes à 35 heures
Adjoint technique	1 poste à 35 heures
<u>Filière Animation</u> Adjoint animation principal de 1ère classe	1 poste à 35 heures

► **Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

~~~~~

**N° 2020-11-03**

**OBJET : Convention multi-services FDGDON**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la FDGDON relatif au renouvellement de la convention multi-services.

Les conditions particulières pour 2021 – 2022 et 2023 sont les suivantes :

- Programme de limitation des populations de ragondins
- Programme départemental de lutte contre les taupes
- Programme de limitation des populations de corneilles
- Programme départemental de lutte contre les chenilles processionnaires urticantes
- Réductions des populations d'étourneaux
- Mise à disposition d'effaroucheurs sur cultures (pigeons ramiers, corneilles....)
- Rétrocession de matériel de piégeage (cage-pièges)
- Gestions des animaux protégés
- Conseil divers auprès des élus, employés communaux....

Afin de pérenniser ce service, elle nous propose une convention multi-services avec une participation financière annuelle pour 2021 – 2022 et 2023 de 132,23 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **autorise le Maire à signer la convention pour 2021 – 2022 et 2023**

➤ **accepte la participation d'un montant de 132,23 €**

~~~~~

N° 2020-11-04

OBJET : Admission en non-valeur

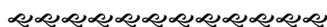
Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, Monsieur le Trésorier de Malestroit a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur dans le budget communal.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement.

Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 4,90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ▶ Admet en non-valeur les créances pour 4,90 €
- ▶ Inscrit les crédits nécessaires au compte 6541



N° 2020-11-05

OBJET : Décision Modificative n° 1

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

Section Fonctionnement - Dépenses

<u>Chapitre</u>	<u>Article</u>	<u>Opération</u>	<u>Nature</u>	<u>Montant</u>
012	6413		Personnel non titulaire	3 000,00
022	022		Dépenses imprévues	-3 000,00



N° 2020-11-06

OBJET : Fonds local d'aide aux entreprises

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil nous avons évoqué la participation de la commune au fonds de solidarité aux entreprises mis en place par l'Oust Brocéliande communauté.

Les entreprises éligibles peuvent obtenir une subvention de 500 € : 250 € financés par l'OBC et 250 € par la mairie.

L'intercommunalité et la Trésorerie sollicite une délibération du conseil municipal pour la participation à ce fonds et pour permettre les versements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ▶ Approuve la participation de la commune et le versement au fonds de concours à l'OBC à hauteur de 250 € par entreprise éligible
- ▶ Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches se rapportant à cette décision

Suivent les signatures

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

Le Secrétaire,